

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.101

L'An Deux Mille Un, le 24 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 SEPTEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 SEPTEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BRAULT par Mme GRAMMATICO
Mme CROUE par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON, M. CARRIE, Mlle TURPIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mme DURAND Valérie a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DE MADAME ET MONSIEUR BELLET JEAN-NOËL

VOTE : UNANIMITE

Madame et Monsieur BELLET Jean-Noël, propriétaires de la parcelle cadastrée section BM n° 429, pour 21 m² sise 1 bis rue des Magnolias ont signé le 15 juin 2001 une promesse de cession gratuite.

Ce terrain situé rue des Magnolias est inscrit dans l'emprise de cette voie élargie. L'acquisition de cette zone est indispensable à l'aménagement de cet axe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse signée par Madame et Monsieur BELLET le 15 juin 2001 pour céder à titre gratuit à la Ville de ROYAN la parcelle cadastrée section BM n° 429 pour 21 m²
- CONSIDERANT que le terrain de Madame et Monsieur BELLET s'inscrit dans l'emprise de la voie "Rue des Magnolias"
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à titre gratuit la parcelle de terrain sise 1 bis rue des Magnolias cadastrée BM n° 429 pour 21 m² appartenant à Madame et Monsieur BELLET
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la cession
- de désigner l'étude de Maître BONNEAU 4 avenue de Pontailac 17200 ROYAN, Notaire du vendeur pour la rédaction de l'acte de vente
- d'imputer la dépense au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 septembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS